



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF

PV N° 1 – du 05/09/2023

Présidence : Sophie CHARRUET

Présents : Mmes S.CHARRUET, V.KOHLER, M. E.PACOTTE, M.PELLETIER, M-A. KOUCHKAR, assiste PY BERNIER.

Excusés : S.ROCHAT, S.NAVARRO

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 16h30.

Ordre du jour.

- Fonctionnement de la commission
- Présentation du logiciel FAL
- Retour CSR saison 2022-2023
- Suivi des compétitions
- Rentrée du foot



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FOOT EDUCATIF

Le CTD DAP souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Valérie KOHLER, Etienne PACOTTE, Mohamed-Amine KOUCHKAR, et Sébastien ROCHAT (excusé).

Le CTD DAP présente ensuite le fonctionnement de la commission et la répartition des rôles pour cette année. Un tutoriel sera transmis aussi pour préparer au mieux le PV de la commission.

- U13 : Michel Pelletier
- U11 : Sophie Charruet + Sebastien Rochat
- U9 : Etienne Pacotte + Sylvain Navarro
- U7 : Etienne Pacotte + Mohamed Amine Kouchkar
- Suivi administrative : Valérie Kohler

LOGICIEL FAL

Le CTD DAP donne les premiers repères pour l'utilisation de FAL.

Un tutoriel sera fait et transmis à chacun pour bien appréhender ses nouvelles fonctions.

Un accès au logiciel sera demandé pour les nouveaux membres et une formation interne sera faite.

RETOUR CSR

- Dossier n°148 U13 D2 poule A
- Dossier n°149 U13 D3 poule C
- Dossier n°157 U13 D3 poule A
- Dossier n°168 U13 D2 poule B
- Dossier n°170 U13 D3 poule B
- Dossier n°172 U13 D1
- Dossier n°173 U13 D1
- Dossier n°174 U13 D3 poule C
- Dossier n°175 U13 D3 poule C



PÔLE TECHNIQUE

SUIVI DES COMPETITIONS

CRITERIUM U13

Engagement

36 équipes sont engagées à la date butoir.

La répartition D1/D2 se fait selon les critères prévus au règlement et en accord avec les observations de la commission technique et les souhaits des clubs.

- D1 : Gap Foot 05 1, Gap Foot 05 2, GJDV 1, Ent DAB 1 (Digne + GJAB), GJMD 1, Sisteron FC 1, Laragne Sports 1, OBSC 1
- D2 : L'Argentière Sports 1, Ent St Crépin/Embrun 1, La Saulce FC 1, ASF Tallard 1, AFC Ste Tulle Pierrevert 1, AFCV 1, EP Manosque 1, L'Avance FC 1, Oraison Sports 1, US VIVO 04 1, AS Forcalquier 1, FC Malijai 1, US Veynes Serres 1, SC Vinon Durance 1, EP Manosque 2, Sisteron FC 2, Sisteron FC 3, Gap Foot 05 3, Gap Foot 05 4, Gap Foot 05 5, GJDV 2, GJDV 3, GJMD 2, GJMD 3, Laragne Sports 2, US VIVO 04 2, Ent DAB 2 (Digne + GJAB), Ent DAB 3 (Digne + GJAB),
Les poules de D2 seront définies publiées avec le calendrier pour **le 12 septembre au plus tard.**

La structuration du Critérium est définie comme suit :

Phase Automne	Phase Printemps
D1 à 8 équipes	D1 à 8 ou 10 équipes
D2 en 4 poules de 7 équipes	D2 en 1 poules de 8
	D3 en 2 poules de 8 ou 10 équipes

cf règlement Critérium U13

FESTIVAL U13

Selon les éléments liés aux engagements des clubs (22 équipes « première », 14 équipes « réserve », 32 équipes qualifiées pour le 1^{er} tour), le festival U13 sera organisé de la sorte (cf règlement Festival U13).

- Tour de cadrage :
 - 2 plateaux de 4 équipes donnant 3 qualifiés par plateau.
 - 2 plateaux de 3 équipes donnant 2 qualifiés par plateau.
- 1^{er} tour :
 - 8 plateaux de 4 équipes donnant 2 qualifiés par plateau.
- Phase départementale :
 - Un tournoi à 16 équipes en formule échiquier intégrant les défis techniques et éducatifs.



PÔLE TECHNIQUE

CRITERIUM U11

Engagement

50 équipes à la date butoir.

Le calendrier sera préparé sur la base suivante :

- Plateaux classiques : 14 plateaux de 3 équipes et 2 plateaux de 4 équipes.
- Plateaux Jour de coupe : 11 plateaux de 4 équipes + 2 plateaux de 3 équipes.

Les calendriers seront publiés pour **le 16 septembre au plus tard.**

CRITERIUM U9

Les engagements sont possibles jusqu'au 16 septembre 2023.

PLATEAU U7

Les engagements sont possibles jusqu'au 16 septembre 2023.

RENTREES DU FOOT

Le programme est le suivant :

- Rentrée du foot U11 – Samedi 16 septembre
- Rentrée du foot U9 – Samedi 23 septembre
- Rentrée du foot U7 – Samedi 30 septembre.

Les rassemblements auront le matin (9h30-12h).

Les documents sont déjà publiés sur le site du district et sur le logiciel FAL. Le programme U11 est mis à jour en fonction des engagements et des possibilités.

Il est demandé aux membres de se positionner pour l'encadrement de ces rassemblements. Une communication sera faite pour chaque rassemblement à chaque référent.

Rentrée du Foot U11			
Gap	La Bâtie Neuve	St Auban	Gréoux
<i>Cédric C. Kassou Z.</i>	<i>Cédric D. E.Pacotte S.Charruet</i>	<i>PY Bernier M.Rabier</i>	<i>S.Rochat M.Kouchkar M.Pelletier</i>
Rentrée du Foot U9			
Eyglis	Gap	Malijai	Villeneuve
<i>M.Rabier E.Pacotte</i>	<i>PY Bernier S.Charruet</i>	<i>V.Kohler</i>	<i>G.Letessier M.Pelletier</i>
Rentrée du Foot U7			
St Bonnet	Veynes	Malijai	Forcalquier
<i>Sophie C. Kassou Z.</i>	<i>Cédric D.</i>	<i>M.Kouchkar G.Letessier</i>	<i>Marvin S.Rochat</i>



PÔLE TECHNIQUE

La séance est levée à 19h.

Prochaine réunion, le mardi 19 septembre au siège du district à 17h00.

Présidente de la commission
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Valérie KOHLER